



# PLAN D'AFFECTATION

## "RIVES SUD"

### ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Seules les modifications figurées en rouges sont soumises à l'enquête publique complémentaire

Approuvé par la Municipalité de Saint-Prex  
dans la séance du 14 juillet 2025

Soumis à l'enquête publique  
du 18 août 2025  
au 16 septembre 2025

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Adopté par le Conseil communal  
dans la séance du : le :

Le Président : La Secrétaire : La Cheffe du Département :

Entré en vigueur  
le :

Juillet 2025  
23260 PA-Rivesud-1000-26192 ar

urbaplan

LEGENDE	
<b>CONTENU CONTRAIGNANT</b>	
	Périmètre du plan d'affectation
	Zone d'habitation de très faible densité - 15 LAT
	Périmètre d'implantation des constructions
	Périmètre d'implantation des constructions concerné par l'article 13.4 du Règlement (Garantie de la disponibilité des terrains)
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
	Zone de verdure A 15 LAT
	Zone de verdure B 15 LAT
	Zone de verdure C 15 LAT
	Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
	Zone de desserte 15 LAT
	Aire forestière 18 LAT
	Zone agricole 16 LAT
	Arbre à conserver
	Espace réservé aux eaux (15m et 6m)
	Distance inconstructible à la lisière (10 m)
	Lisière forestière selon constatation de nature du 21.05.2011
<b>Patrimoine à conserver / à protéger</b>	
	Itinéraire pédestre figurant à l'inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre
	Bâtiment à conserver (bâtiment en note 4 RACV)
	Région archéologique
<b>CONTENU INDICATIF</b>	
	Courbe de niveau
	Piscine

